

<https://47.snuipp.fr/Concours-admissibilites-au-CRPE-2023>



Concours : admissibilités au CRPE 2023

- INSPE et Début de Carrière - Postes aux concours -

Date de mise en ligne : jeudi 18 mai 2023

Dernière mise à jour : 18 mai 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

A ce jour, la quasi-totalité des résultats d'admissibilité aux CRPE 2023 est connu.

L'académie de Mayotte publiera ses résultats le 26 mai.

Ces premiers résultats sont alarmants. Si on observe une très légère remontée du nombre d'admissibles par poste par rapport à 2022 qui avait vu le recul de la place du concours, ce nombre n'a pas rattrapé le niveau de 2021 déjà bien bas. Au concours externe, en 2023, toutes académies confondues (hors Mayotte) le nombre d'admissibles par poste est de 1,42 contre 1,18 en 2022 et 1,61 en 2021.

Des académies perdent déjà des postes

L'académie de Guyane voit sa situation se dégrader encore puisque, au concours externe, le nombre d'admissibles par poste passe de 0,61 en 2022 à 0,48 en 2023.

L'académie de Créteil passe de 0,48 admissibles par poste en 2022 à 0,63 en 2023. Alors que ce nombre était de 1,94 en 2008, avant la crise de recrutement.

L'académie de Versailles passe de 0,34 à 0,65 admissibles par poste contre 2,02 en 2008.

D'ores et déjà, nous savons que les 3 académies les plus en tension (Créteil, Versailles et la Guyane) perdront des postes puisqu'il y a moins d'admissibles que de postes à pourvoir. Dans l'hypothèse (peu réaliste) où tou-tes les admissibles seraient admis-es et que les académies de Versailles et La Guyane compensent un de leurs concours déficitaires par le 3e concours, le nombre de postes perdus sera au moins de 1099 (528 à Créteil, 459 à Versailles et 112 en Guyane).

Des académies qui attirent peu

3 autres académies ont un nombre d'admissibles par poste inférieur à 1,5 : Nancy (1,34), Paris (1,43) et Amiens (1,45).

Vous trouverez ci-dessous un premier tableau qui compile l'ensemble des résultats d'admissibilité, par concours et par académie pour 2023 :

Crise du recrutement

Contrairement à ce qu'a essayé de faire croire le ministère, la crise de recrutement est bien structurelle. La FSU-SNUipp la dénonce et alerte depuis 10 ans.

Pour enrayer cette crise et rendre le métier à nouveau attractif, plusieurs leviers doivent être actionnés. Il y a urgence à augmenter significativement les salaires, à améliorer les conditions de travail tout comme l'entrée dans le métier, et à repenser la formation initiale des enseignant-es. La mise en place des pré-recrutements permettrait d'élargir les viviers de candidat-es aux concours, de sécuriser les parcours et de démocratiser l'accès au métier. Et donc de recruter des personnels sous statut de fonctionnaires à hauteur des besoins et de redonner du sens et de l'attractivité à notre métier !

Comparaison pour le concours externe

Ci-dessous, comparaison (hors Mayotte) du nombre d'admissibles au concours externe en 2008 (avant le début de la crise de recrutement) et en 2023.

2008 : moyenne nationale de 2,22 admissibles par poste.

2023 : moyenne nationale de 1,39 admissibles par poste.

[https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L400xH209/comparaison_admissibles_externes_2008-2023-6fe8d.svg]